

Service Développement Durable  
Pôle Environnement  
Affaire suivie par P. GROSSIR  
Tél. 03 29 29 87 88  
Fax 03 29 29 86 37  
pgrossir@cg88.fr  
DVA/SDD/PG/LF

Monsieur le Président,

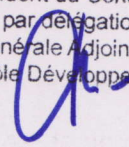
Par la présente je vous informe que j'ai bien reçu votre courrier concernant les inondations qui se sont produites quasi simultanément ces derniers temps sur plusieurs secteurs du département, notamment sur l'ouest vosgien.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour les informations que vous m'avez transmises. J'aimerais également vous préciser que même si le Conseil Général appuie de manière volontaire, via des moyens financiers importants, les structures mises en place suite aux précédents événements climatiques survenus dans notre région, il n'a aucune compétence réglementaire en la matière. En effet, les responsabilités de chaque acteur, qu'il soit public ou privé, sont bien définies par la réglementation, et il revient à chacun de les assumer, qu'il s'agisse des riverains de cours d'eau, des propriétaires de biens immobiliers, des maires ou de l'Etat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe des Services  
Responsable du Pôle Développement du Territoire,

  
F. AUBRY-BÉGIN

Association du Bassin du Madon  
Monsieur Jean François LAIBE  
2, rue du centre  
88500 MATTAINCOURT

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à " Monsieur le Président du Conseil Général des Vosges "